

Croyez-vous avoir commis une erreur?

Comment corriger une erreur dans votre déclaration de revenus

Vous avez oublié de demander une déduction ou un crédit ou de déclarer certains revenus après avoir transmis votre déclaration? Ne vous inquiétez pas! Vous pouvez encore modifier votre déclaration de revenus en envoyant une demande à l'Agence du revenu du Canada lorsque vous recevez votre avis de cotisation.

Voici comment demander une modification à votre déclaration de revenus :



En ligne

Modifier ma déclaration

Ouvrez une session dans Mon dossier pour effectuer une modification en ligne. Sélectionnez « Modifier ma déclaration » et faites votre demande.

ReTRANSMETTRE

Si vous avez produit votre déclaration de revenus en ligne, vous pouvez utiliser le service ReTRANSMETTRE pour modifier votre déclaration. Utilisez le service avec le même logiciel d'impôt dont vous vous êtes servi pour produire votre déclaration de revenus cette année-là.



Délai de traitement des demandes en ligne : environ 2 semaines

Si l'Agence doit effectuer des examens supplémentaires de votre demande, le délai de traitement pourrait être plus long. Vous pouvez vérifier le statut de votre demande à l'aide de l'outil de suivi des progrès dans Mon dossier.



Par la poste

Remplissez le formulaire T1-ADJ, *Demande de redressement T1*, et postez-le avec tous les documents à l'appui à votre centre fiscal.



Délai de traitement des demandes envoyées par la poste : environ 8 semaines

Si l'Agence doit effectuer des examens supplémentaires pour votre demande, le délai de traitement pourrait être plus long.



Le saviez-vous?

Généralement, vous pouvez seulement demander une modification à une déclaration de revenus des 10 dernières années civiles. Examinez d'abord votre avis de cotisation pour confirmer ce que vous devez modifier.



Après avoir envoyé votre demande

Si l'Agence modifie votre déclaration, vous recevrez un avis de nouvelle cotisation. Si l'Agence ne modifie pas votre déclaration, vous recevrez une lettre expliquant sa décision. Si vous avez droit à un remboursement, votre avis de nouvelle cotisation comprendra les détails.

Pour en savoir plus, allez à canada.ca/modifier-votre-declaration-revenus

